



## COMPTE RENDU DU

CTL du 8 janvier 2019

Pour bien commencer l'année , ce premier CTL de la nouvelle mandature traite des suppressions d'emploi.

Ce sont ainsi les vœux de notre direction qui démontre là toute l'estime qu'elle nous porte.

Certaines Organisations Syndicales ont préféré partir, estimant que ne rien dire est leur mode d'action, *à l'UNSA nous estimons qu'un boycott ne change rien , tout au plus laisse-t-il le champ libre à la Direction.*

Ont donc siégé : l'UNSA, CFTC, FO.

Une OS présente a cru bon de rappeler les règles de confidentialité concernant la diffusion des documents du CTL qui est proscrite, l'UNSA lui suggère de balayer chez elle avant de parler...

Dans sa liminaire l'UNSA a demandé à la Direction à quel niveau d'avancement est la création d'agences comptables dans le 62 : 4 collectivités ont été informées : ville de Calais, ville de Béthune, la Communauté de communes de Lens, le conseil départemental . Ceci étant récent il n'y a aucune décision de prise à ce jour. Nous vous invitons à lire notre tract sur ce sujet.

Les débats sur les suppressions d'emploi font apparaître ceci :

depuis 2013 la DDFIP du 62 a perdu 15 % de son effectif

on priorise la PAS au détriment des autres missions

les SIP supportent 20% suppressions d'emploi alors que la campagne du PAS bat son plein !

Les SIP connaissent un accueil plus important en ce début d'année, les usagers venant sans préparation. Cela n'a pas empêché l'administration d'y supprimer des emplois!

De fortes inquiétudes pour les trésoreries de faible effectif (Aubigny, Heuchin-Pernes), selon la Direction : Aubigny possède une «base tiers» de qualité donc la possibilité d'emploi d'automate de poursuite. Cette trésorerie a perdu une charge de travail avec le départ de la communauté De communes

la Direction a employé la méthode MAGERFIP mise en œuvre par la DG, *l'UNSA a demandé à connaître les calculs (ils nous seront fournis lors d'un prochain CTL)*

Nous avons découvert un nouveau terme : le «**rebasage**» , nouvelle excuse ou prétexte à supprimer des emplois, faut dire notre Administration ne manque pas d'éloquence pour arriver à ses fins !

Mais qu'est-ce que c'est que le « **rebasage** » :

nous citons la note : le rebasage est une opération technique visant à corriger le décalage persistant et marqué qui peut exister entre les emplois implantés et les effectifs ;

l'objectif de réduction de la vacance « structurelle » à travers un « rebasage » du TAGERFIP vise à rapprocher les emplois implantés de la dotation cible théorique. Ce rebasage porte sur des emplois structurellement vacants dans les directions départementales qui présentent une « sur-dotation » au regard des charges et des enjeux.

En résumé : on supprime les vacances d'emploi d'une part, et selon notre Direction, on supprime des postes là où il y a trop d'agents par rapport à la charge de travail (comme si cette situation pouvait encore exister quelque part) volume ainsi déterminé :

7 emplois : 1 B + 6 C et aucun A !

Nombre de suppressions d'emploi :

B : 17 + 1 rebasage : 18 emplois

C : 22 + 6 rebasage : 28 emplois

à l'issue il y a eu 2 votes

1 pour les transferts (abstention)

1 pour les suppressions d'emploi, vote « contre » unanime des présents, il y aura reconvocation le 17 janvier sur ce sujet.

### **I) projet de suppressions pour les emplois de catégorie B**

Service	Résidence	Emplois supprimés
Direction (1)		- 4
SIP	SAINT-OMER	- 1
SIE	BOULOGNE-SUR-MER	- 2
SIP-E (partie SIE)	HENIN-BEAUMONT	-1
PCE	CALAIS	-1
PCRP	BOULOGNE-SUR-MER (antenne de Boulogne)	-1
	ARRAS	-1
PTGC (2)	ARRAS	-1
T. MIXTES	AUBIGNY-EN-ARTOIS	- 1
	FRUGES	- 1
	VIMY	- 1
T. SPECIALISEES	SAINT-POL-MONCHEAUX	-1
	LENS CH	-1
	BOULOGNE-SUR-MER CH	- 1
<b>TOTAL</b>		<b>-18</b>

1) dont 1 B EDR

(2) B géomètre

## **II) projet de suppressions pour les emplois de catégorie C**

<b>Service</b>	<b>Résidence</b>	<b>Emplois supprimés</b>
Direction		- 2
SIP	LENS NORD	- 1
	CALAIS	- 1
	ARRAS	- 1
	BETHUNE	- 1
	LENS SUD	-1
	BOULOGNE-SUR-MER	-2
	LILLERS	-1
SIE	BETHUNE	-1
	ARRAS	-1
	LENS	-1
	MONTREUIL-SUR-MER	- 1
SIP-E (partie SIP)	HENIN-BEAUMONT	- 1
	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	- 1
SIP-E (partie SIE)	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	-1
SPF-SPFE	SAINT-OMER	-1
	BOULOGNE-SUR-MER 1	-1
T. MIXTES	BAPAUME	-1
	HEUCHIN-PERNES	-1
T. SPECIALISEES	CALAIS MUNICIPALE	-1
	LENS MUNICIPALE	-1
	BRUAY-HOUDAIN	-1
	SAINT-OMER	-1
	HENIN-BEAUMONT	-1
	ARRAS CH	-1
	PAIERIE	-1
<b>TOTAL</b>		<b>-28</b>

### **III) Redéploiements d'emplois :**

#### liés à la fermeture de la trésorerie d'Étaples

- l'IDIV comptable sera affecté au SIP de Boulogne-sur-Mer
- 3 agents C et 1 agent A seront transférés à la trésorerie municipale de Montreuil-sur-Mer
- 1 agent B sera transféré à la trésorerie de Boulogne Centre Hospitalier avec le transfert de la gestion de l'EPS « Albert Calmette de Camiers » de la trésorerie d'Étaples
- 1 agent B sera transféré au SIP de Montreuil avec le transfert de la mission recouvrement de l'impôt

#### liés à l'évolution du périmètre des missions :

1 agent A actuellement en charge de relation clientèle à la CDC (Boulogne sur mer) sera rattaché sur l'EDR de Boulogne sur mer

1 poste d'adjoint A est créé à la trésorerie de Lens CH par redéploiement du A de la trésorerie d'Hersin-Coupigny vacant depuis le 1/9/2017

### **IV) Amendement du 13 novembre 2018 sur la gestion comptable des collectivités territoriales :**

L'UNSA a posé la question sur le statut des agents liés à l'application de cet amendement du fait du détachement d'office, et si certaines collectivités dans le 62 sollicitées y ont répondu.

Cet amendement met à mal le principe de séparation du comptable et l'ordonnateur mais aussi les règles d'affectation des agents concernés qui seront mis à la disposition dans les conditions de droit commun ou placés en position de détachement, dixit «**ils seront détachés d'office**».

Les modalités d'organisation et la détermination des moyens financiers, matériels et en personnels mis en œuvre par chacune des parties seront précisées, après concertation locale, au sein de chaque convention.

**POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES AU SUJET DE CE CTL N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !**



**PAS DE CALAIS**

## **V) Notre liminaire :**

« Monsieur le Président,

L'Equipe de l'UNSA 62 vous présente ses vœux en cette année 2019.

En ce début d'année les agents de la DGFIP de Pas de Calais s'échangent leurs vœux et ne reçoivent de l'administration que de sinistres vœux : l'annonce de suppressions d'emploi et l'absence de communication sur les projets de restructurations contrairement dans d'autre département

Quels que soient les prétextes, ils mettront à mal les services déjà exsangues. Un élément de langage apparaît pour justifier l'inacceptable : le rebasage » . un nouveau mot pour supprimer les emplois vacants dans les services qui attendaient patiemment un renfort bienvenu .

**Est ce que les 7 emplois implantés en surnombre seront détachés dans les postes en sous effectifs ?**

**Peut on avoir la situation réelle des effectifs dans chaque service, suite à l'évolution des emplois afin d'avoir une photographie claire et précise?**

A ceci s'ajoute le démarrage mal préparé du prélèvement à la source, priorité d'aujourd'hui et prétexte plus tard à d'autres suppressions d'emploi.

L'UNSA demande une mise en adéquation des effectifs avec les charges de travail. Tous les discours argumentant les suppressions d'emploi ne peuvent masquer la réalité du sous effectif dans les services, la Direction le reconnaît puisque la consigne est de prioriser les tâches .

Il est temps de cesser ces coupes dans les effectifs sans une juste analyse de la situation.

Quelle contrepartie pour les agents ? Aucune !

Gel du point d'indice , diminution drastique des volumes de promotion, et une inquiétude de plus en plus forte.

La campagne du PAS bat son plein , la foule se presse au portillon avec peu d'habilitations de consultation, des problèmes de connexion, Nous ne doutons pas que le bilan sera positif vu que c'est ce que le gouvernement veut entendre . Mais quoi pour les agents ? Rien en salaire, tout juste un mot du ministre sur Ulysse qui n'améliorera pas les fins de mois. Tout au plus le PAS sera un prétexte en 2020 pour supprimer des emplois.

Que penser de l'amendement du 13 novembre 2018 qui rendrait possible la délégation de la compétence mise en œuvre par le comptable public de l'État en matière de gestion comptable des collectivités territoriales ?

Cet amendement met à mal le principe de séparation du comptable et l'ordonnateur mais aussi les règles d'affectation des agents concernés qui seront mis à la disposition dans les conditions de droit commun ou placés en position de détachement, dixit « **ils seront détachés d'office**. Les modalités d'organisation et la détermination des moyens financiers, matériels et en personnels mis en œuvre par chacune des parties seront précisées, après concertation locale, au sein de chaque convention. »

**Quel sera le statut exact de ces agents ? Qui les gèrera en termes de carrière, comment fonctionneront les changements d'affectation ?**

Pour l'UNSA cela est un démantèlement et la perte d'un métier , il est regrettable que l'administration y participe par l'envoi de courriers aux organismes pouvant y prétendre.

***A l'heure actuelle y a t il eu des collectivités sollicitées et ont elles répondu ?***

*L'année 2019 commence bien, en effet !*

*L'équipe UNSA 62*

*Waille Jean-François titulaire  
Delaudier Sébastien suppléant  
Delwaulle Gilles expert  
Duval Christine expert »*